

Denonville et ses captifs iroquois

Jean Leclerc, S.J.

Volume 14, numéro 4, mars 1961

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302080ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302080ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Leclerc, J. (1961). Denonville et ses captifs iroquois. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 14(4), 545–558. <https://doi.org/10.7202/302080ar>

DENONVILLE ET SES CAPTIFS IROQUOIS

Reviser un jugement qui a été porté par plusieurs historiens est une tâche qui parfois s'impose. On s'est habitué de dire que Denonville avait été perfide envers les Iroquois lors de son expédition contre les Tsonnontouans en 1687. Il importe aujourd'hui à la lumière de la documentation plus substantielle qui nous est offerte de redresser ce jugement. M. W. J. Eccles s'y est employé dans son livre « Frontenac, The Courtier Governor » et dans un article récent paru en décembre dernier dans cette Revue et intitulé : « Denonville et les galériens iroquois ». Cet historien a le mérite d'avoir rétabli la réputation de Denonville et d'avoir mieux aperçu les faits et les mobiles qui l'ont conduit à envoyer aux galères les prisonniers iroquois. Cependant son article pose certaines difficultés dont la solution ne peut venir que d'une analyse plus détaillée des faits. En le faisant nous apporterons quelques points de vue différents et supplémentaires.

I

Il semble présentement que l'on hésite trop et qu'on laisse planer un doute sur la réception par Denonville du Mémoire du Roi du 30 mars, avant son départ pour l'expédition contre les Tsonnontouans. Pour dirimer cette difficulté il importe avant tout d'analyser les faits, d'abord ceux de l'arrivée des Vaisseaux, ensuite ceux de la réception du mémoire.

Denonville part de Québec le 22 mai,¹ après les prières des Quarante-Heures qui ont lieu pendant les trois jours de fêtes de la Pentecôte, c'est-à-dire, dimanche le 18 mai,² lundi le 19,

¹ Henri de Baugy, *Journal d'une Expédition contre les Iroquois en 1687* (Ernest Serrigny), (Paris, 1883).

² Villemarie, Den. au Min., 25 août 1687; Denonville affirme qu'il est arrivé à Montréal après son expédition le jeudi 14 août. Egalement Den. Mémoire du Voyage Pour l'Entreprise de M. le Marquis de Denonville contre les Sonnontouans; Denonville dit que la barque est partie de Cataracoui jeudi le 26 juin, cf. 1 juillet. Au moyen d'un calendrier il est aisé d'établir les jours de la semaine de toute l'expédition et conséquemment dater l'arrivée des vaisseaux.

et mardi le 20. Il se met en route un jeudi, il est retardé par le mauvais temps et n'arrive à Montréal que le 29 mai.³ La raison de son départ avant la milice vient de la décision qu'il a prise d'être à Montréal pour recevoir plus rapidement les nouvelles qu'il attend du pays des Iroquois,⁴ comme aussi pour voir à toutes choses nécessaires à son expédition. La milice du bas de la Colonie est rassemblée à Québec le 24 mai,⁵ mais son départ⁶ qui doit avoir lieu le 26 est retardé de 8 jours à cause du mauvais temps.⁷ Comme elle s'apprête à partir survient alors l'arrivée des troupes du roi. Huit cents hommes débarquent et viennent prêter main forte à Denonville. Cependant comme tout est prêt pour l'expédition et qu'il serait trop long de pourvoir à l'organisation matérielle de ces 800 hommes pour les amener au lac Ontario, l'Intendant ne diffère pas davantage son départ et se met à la tête de la milice. Il donne ordre au lieutenant général Prévost, major de Québec, qui doit commander en l'absence de Denonville, de recevoir ces troupes et de les distribuer à travers la colonie et principalement dans la région montréalaise afin qu'elles remplacent aux travaux des champs les habitants partis à la guerre.⁸ Six navires avaient transporté ces troupes à savoir : L'Arc-en-ciel, La Friponne, La Profonde, Le Fourgon.⁹ Deux autres flûtes s'étaient ajoutées à ces navires vraisemblablement pour le transport du matériel : La Perle et La Bretonne.¹⁰ D'Amblymont, commandant de tout le convoi, arrêta l'Arc-en-ciel au Cap Tourmente et y resta à l'ancre pendant toute la durée de sa visite à Québec. Les autres navires semblent s'être rendus directement à Québec. Vaudreuil arrivant avec ces 800 hommes de troupes, débarqua de l'Arc-en-ciel, fit le reste du trajet vers Québec avec la chaloupe de ce navire.¹¹ Quel jour ces vaisseaux arrivèrent-ils ?

³ De Baugy, *Journal*.

⁴ *Ibid.*; Den. au Min., 8 juin 1687.

⁵ Den. Mém. du Voy.

⁶ De Baugy, *Journal*.

⁷ Den. Mém. du Voy.

⁸ Champigny au Min., 16 juillet 1687; Mémoire du Roy, 30 mars 1687.

⁹ *Ibid.*; Ordres du Roi 1687, p. 16.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

Gédéon de Catalogne a retenu que c'était celui de la Fête-Dieu.¹² Cette fête eut lieu en 1687, jeudi le 29 mai,¹³ jour même de l'arrivée de Denonville à Montréal. La traversée avait été très rapide; elle s'était effectuée en 33 jours, ce qui parut à Denonville un record étonnant, qui ne s'était pas vu depuis que le Canada était établi.¹⁴ La nouvelle de l'arrivée des troupes du roi parvint à Montréal le 3 juin.¹⁵ La milice, l'Intendant et Vaudreuil partirent de Québec¹⁶ samedi le 31. L'Intendant arriva à Montréal le 5 juin, la milice, le 7 juin.¹⁷ Averti par un courrier de l'arrivée des vaisseaux, ayant reçu Vaudreuil et l'Intendant ainsi que les nouvelles qu'il attendait par le P. Jacques de Lamberville, Denonville se fit un devoir de donner à la cour des nouvelles des affaires canadiennes. Il écrivit au ministre le 8 juin. Avait-il reçu le long mémoire du 30 mars ? Aucun doute ne saurait planer devant ce qu'il affirme au ministre: ¹⁸ « Je n'entre point dans le détail de tous les articles du Mémoire des ordres du Roi du trente mars de cette année que j'ai reçu de vous Mgr, parce que je mets au retour de la campagne de vous faire réponse sur tout cette lettre » etc. Cependant il dit le 25 août qu'il vient « de recevoir la lettre envoyée pour mettre dans le pays un commandant au cas que je vinsse à manquer ».¹⁹ Champigny avait eu cette lettre entre les mains après son retour du Fort Frontenac, au début de juillet. Après le retour de l'expédition, Denonville et l'Intendant convinrent ensemble que le nom de Callières s'imposait. Denonville l'écrivit sur cette lettre qu'il mit dans sa cassette et il fit de cette affaire un secret d'état: « elle ne sortira pas de ma cassette, dit-il, que dans le besoin et nul ne saura le nom de celui qui sera jugé le plus capable de commander en ma place ».²⁰ Quelques historiens ont pu douter devant cette affirmation de la réception du Mé-

¹² Gédéon de Catalogne, *Recueil*; Robert Le Blant, *Aux Sources narratives*, etc.

¹³ Cf. note 2.

¹⁴ Den. Mém. du Voy.

¹⁵ De Baugy, *Journal*.

¹⁶ Champigny au Min., 16 juil. 1687.

¹⁷ De Baugy, *Journal*.

¹⁸ Den. au Min., 8 juin 1687.

¹⁹ Den. à Mgr, 25 août 1687.

²⁰ *Ibid.*

moire du 30 mars avant le départ de Denonville. Mais il n'y a pas lieu de douter davantage, car il s'agit d'une affaire bien spécifique.

En 1686, il y avait eu des contestations sur l'ancienneté des capitaines des troupes de la marine. De Rompré prétendit, parce qu'il était le plus ancien enseigne de Vaisseaux, qu'il passait avant les frères Crisafy bien que leurs compagnies aient été formées avant la sienne et que par conséquent le commandement de toutes les compagnies lui revenait. Mais de Rompré n'était pas l'homme capable de remplacer Denonville advenant que celui-ci fut mis hors d'état de servir.²¹ Un cas de disputes analogue s'était produit en 1684 lorsque la Barre fut malade à la Famine et beaucoup de brouillerie sur le haut commandement en avait résulté. Denonville voulut éviter le retour de pareilles contestations. Il demanda au roi des précisions à ce sujet et proposa le nom de Callières.²² Le roi envoya Vaudreuil pour commander ses troupes²³ mais laissa à Denonville le choix entre ces deux hommes²⁴ au cas où il aurait à se faire remplacer. Ce qui n'était pas entré le 8 juin, c'était le blanc qui devait être rempli soit du nom de Vaudreuil soit de celui de Callières.²⁵ Cependant le Mémoire du 30 mars était explicite à ce sujet et, dans la gradation du commandement, Denonville s'y conforma, ce qui prouve d'une autre manière que le mémoire était entré. De Callières eut le haut commandement après Denonville, Vaudreuil servit sous ses ordres pour commander les troupes et Dugué pour commander les habitants.²⁶ Les difficultés soulevées par de Rompré furent ainsi résolues sans bruit.

A la question : Denonville a-t-il assumé ses responsabilités d'obéir à l'ordre du roi qui lui enjoignait d'envoyer aux galères les prisonniers iroquois qu'il ferait, il faut répondre affirmativement et qu'il ne saurait y avoir de doute à ce sujet, même que

²¹ Den. au Min., 10 nov. 1686.

²² *Ibid.*

²³ Mém. du Roy, 30 mars 1687.

²⁴ Ordres du Roi, Versailles, 30 mars 1687, 63.

²⁵ *Ibid.*, 17 et 32.

²⁶ Den., Mém. du Voy.; de Baugy, *Journal*.

l'affaire n'était pas nouvelle puisque la Barre avait reçu le même ordre en 1684.²⁷

II

Cependant peut-on affirmer qu'en se pliant aux ordres du roi Denonville obéit aveuglément suivant l'expression qu'il emploie lui-même dans sa lettre du 27 octobre ? Pour clarifier cette question, il importe de délimiter les groupes de prisonniers que Denonville fit lors de l'expédition. M. Eccles s'est acquitté de cette tâche, nous reprenons ici ses chiffres en les complétant. Avant le départ de Montréal, quinze Français vont saisir à Châteauguay un Onontagué et trois Iroquois qui étaient venus épier au Sault.²⁸ Le 19, Péré ramène quatre Iroquois, quatre femmes et deux petits garçons qu'il avait pris à quinze lieues de la Pointe Beudet soit aux environs d'Aultsville, Ont. Le 20, on saisit dans les environs 4 autres Iroquois qui étaient venus espionner.²⁹ Huit Français que Péré avait rencontrés vont mener à Montréal ces 8 Iroquois, ces 4 femmes et ces 2 garçons. Il y a donc à Montréal³⁰ le 20 au soir 18 prisonniers iroquois dans les prisons de la ville. Le 23, deux canots envoyés à la découverte amènent un chef goioguen, trois femmes et deux enfants. C'est de Boucherville qui a fait la capture en passant à la Galette.³¹ Il est à noter qu'il y a 3 femmes. On peut se demander où étaient les maris des deux autres. Il se peut qu'ils aient fui, ce qui est à retenir, car ce fait peut servir à comprendre les affirmations du P. de Lamberville au sujet des 40 Iroquois qu'il aurait rassemblés et qui seraient allés au « susdit rendez-vous ». Le 27, l'Inten-

²⁷ Louis XIV à la Barre, 31 juil. 1684.

²⁸ De Baugy, *Journal*; Den., *Mém. du Voy.* Il doit y avoir erreur du copiste puisque Denonville met 14 Iroquois, 4 femmes et 2 enfants et que de Baugy ne met que 4 Iroquois, 4 femmes et 2 garçons; on doit préférer la leçon brève de de Baugy.

²⁹ Den., *Mém. du Voy.*

³⁰ De Baugy, *Journal*.

³¹ Den., *Mém. du Voy.* et de Baugy, *Journal*. Puisqu'ils furent pris à la Galette on peut se demander s'il faisait partie du groupe de l'île d'Otoniati invité au fort le 24. Il aurait été pris le 22 au soir. Il est à noter aussi qu'il y a un autre goioguen avec l'armée et on le fait surveiller de peur qu'il ne s'échappe, ce qui indique qu'il y a des prisonniers qui ne sont pas mentionnés.

dant rencontre l'armée et rapporte que les Iroquois arrêtés aux alentours du fort Frontenac sont au nombre de 120 parmi lesquels il y a trente hommes, le reste étant composé de femmes et d'enfants.³² (Il s'agit, semble-t-il, d'un chiffre rond puisque de Baugy affirme qu'on trouva au fort 130 « Sauvages esclaves ».) Ces 120 prisonniers comprenaient ceux qui avaient été pris aux environs du fort et ceux de l'île d'Otoniatio que l'on avait invités à se rendre au fort où on les arrêta. Le 3 juillet, Péré ramène de Ganneious (près de Belleville, Ont.) 18 « Sauvages guerriers », des femmes et des enfants, en tout 80 personnes.³³ Tous les prisonniers capturés depuis le 23 juin forment alors au fort Frontenac un groupe de 51 hommes et 150 femmes et enfants,³⁴ ce qui fait un total de 201 prisonniers et si l'on additionne à ce nombre les 18 qui sont déjà dans les prisons de Montréal, on obtient un ensemble de 219 prisonniers dont 63 hommes (51 + 12).

Le 3 juillet, Denonville écrit à Champigny. Celui-ci reçoit la lettre le 15 et il écrit le 16 au ministre pour lui dire qu'il a reçu la lettre de Denonville « qui me donne avis qu'il m'envoie 50 Iroquois pris proche ce lieu-là pour les faire aller en France par les navires du Roi conformément à vos Ordres ».³⁵ Cependant d'Amblymont qui est toujours au Cap Tourmente sur l'Arc-en-ciel a fait partir le 16 juin La Friponne et La Bretonne. Il attend un navire qui doit venir lui porter des vivres mais comme celui-ci ne vient pas il fait un arrangement avec Champigny pour en obtenir. La Perle et Le Profond qui sont dans la rade de Québec partent le 17 juillet, vont rejoindre l'Arc-en-ciel et regagnent ensemble la haute mer.³⁶ Cependant les prisonniers ne sont pas encore arrivés à Québec et Le Fourgon est retardé par la maladie de 17 hommes d'équipage qui sont à ce moment à l'hôpital (Hôtel-Dieu) de Québec.³⁷ Champigny profite de ce retard pour

³² Den., Mém. du Voy.

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*, de Baugy met 80 personnes dont 17 hommes et un total de 200 personnes dont 50 hommes.

³⁵ Champigny au Min., 16 juil. 1687.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Ibid.*

mieux préparer l'envoi des galériens iroquois. Il renforce l'équipage du Fourgon de quelques passagers et de quelques matelots tirés du navire marchand La Catherine qui s'était échoué près de Tadoussac à l'automne de 1686.³⁸ Cependant ce retard se prolonge et permet à Denonville de revenir avant le départ des prisonniers. Celui-ci revise son envoi, constate que quelques-uns des prisonniers sont proches parents des Sauvages du Sault et de la Montagne et décide de les garder.³⁹ Le Fourgon se remet en route au début de septembre. Le nombre le plus sûr de prisonniers qui soient montés à son bord paraît le chiffre que donne le P. Beschefer, S.J. qui avait fait toute la campagne comme aumônier et qui était à Québec au moment de leur départ, i.e. 36.⁴⁰ Devant ces faits on ne peut donc pas affirmer que Denonville ait obéi aveuglément et qu'il envoya tous les prisonniers iroquois, car il garda 27 hommes, toutes les femmes et tous les enfants soit un total de 183 personnes.

Cependant il y a un autre groupe qui fut fait prisonnier lors de l'expédition, c'est celui des Anglais; il formait un ensemble de 60 hommes.⁴¹ 30 d'entre eux furent arrêtés par la Durantaye à 20 lieues de Missilimakinac et 30 autres furent arrêtés à Détroit par du Lhut.⁴² Ces Anglais avaient été guidés par des déserteurs français dont Marion Lafontaine⁴³ qui fut passé par les armes le 11 juillet⁴⁴ à l'embouchure de la rivière des Tsonnontouans (Rochester, N.Y.). Ces Anglais avaient été envoyés par Dongan pour commercer avec les Outaouais et aussi, semble-t-il très probable, pour les soulever contre les Français.⁴⁵ C'était une ingérence en territoire français à laquelle le roi s'opposait.⁴⁶ Ces Anglais furent amenés à Niagara par de Tonty, du Lhut et la Durantaye au moment où ceux-ci vinrent se joindre à Denon-

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Den. au Min., 25 août 1687.

⁴⁰ Beschefer, S.J. à de Villermont, 19 sept. 1687, Thwaites, LXIII.

⁴¹ Den. au Min., 25 août 1687; Champigny au Min., 16 juil. 1687.

⁴² Den., *Mém. du Voy.*, cf. 1 juil.

⁴³ De Catalogne, *Recueil*.

⁴⁴ De Baugy, *Journal*.

⁴⁵ Den. au Min., 25 août 1687.

⁴⁶ Instructions du Roy à Den., 10 mars 1685.

ville pour augmenter ses effectifs de 180 Français et 300 Sauvages⁴⁷ et attaquer les Tsonnontouans. Ces 60 Anglais, pendant la campagne, furent transportés de Niagara au fort Frontenac d'où quelques-uns furent acheminés vers Montréal par le convoi des 100 hommes et des 50 canots qui avaient charge de ravitailler sans cesse le fort pendant que les troupes étaient sur le lac Ontario. Lorsque Denonville revint de sa campagne il passa par le fort Frontenac le 10 août, embarqua tout ce qui restait d'Anglais et de malades puis les descendit à Montréal.⁴⁸ A son arrivée, il trouva un marchand d'Orange que Dongan avait déjà envoyé pour porter plainte au sujet de cet arrêt.⁴⁹ Cependant malgré ses protestations Denonville retint les 60 prisonniers et envoya deux lettres mordantes au gouverneur de New-York pour lui reprocher d'avoir violé l'article 3 du Traité de Neutralité en soutenant les Iroquois et en leur fournissant des armes contre les Français.⁵⁰ Dongan lui répondit le 8 septembre et se disculpa du mieux qu'il put mais avoua qu'il avait fourni des munitions aux Iroquois à partir du 6 août. Denonville lui répondit le 12 octobre et lui demanda d'obéir « à nos maîtres » les rois de France et d'Angleterre. Le 20 octobre, il renvoya le major Mac Gregory et tous ceux qui avaient été pris avec lui au moment où ils montaient chez les Outaouais par ordre de Dongan, n'en gardant que trois qu'il devait libérer au retour du courrier du gouverneur de New-York. La raison qu'il avait de les remettre était simple : il voulait manifester sa bonne volonté dans l'application du Traité de Neutralité avec les Anglais et suivre les ordres qu'il avait reçus, même en dépit des faits contraires de violation du Traité. C'est dans ce contexte qu'il faut lire le passage de la lettre du 27 octobre où Denonville affirme qu'il a reçu du roi la lettre du 16 juin qui lui recommandait de ne pas faire de mal aux Anglais : « J'ai cru devoir obéir aveuglément aux ordres de Sa Majesté en renvoyant tous les prisonniers comme j'ai fait. Cependant, Mgr, vous voyez les Anglais vos

⁴⁷ Den., Mém. du Voy.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Den. au Min., 25 août 1687.

⁵⁰ Den. à Dongan, 22 août 1687; Mém. de Barillon au Roi d'Angleterre, 13 déc. 1687.

plus dangereux ennemis et d'autant plus qu'il nous font tout le mal qu'ils nous peuvent faire et que nous leur en pouvons faire aucun, etc. »

Cependant Denonville avait confisqué à ces 60 Anglais des papiers compromettants. Il les expédia à la cour.⁵¹ Barillon alla porter plainte au roi d'Angleterre en janvier,⁵² et Jacques II révoqua Dongan au printemps de 1688.⁵³

Lors de sa campagne, Denonville avait donc fait prisonniers environ 219 Iroquois et 60 Anglais. Si l'on peut affirmer qu'il obéit aveuglément au roi dans le renvoi de tous les prisonniers anglais, on ne peut affirmer qu'il fit de même dans le cas des prisonniers iroquois.

III

Denonville avait-il de justes raisons d'arrêter les Anglais et les Iroquois ? L'arrêt des Anglais était certes justifié puisque ceux-ci s'avançaient en territoire français sans autorisation du gouverneur et que Denonville avait reçu du roi en 1685 l'ordre de s'opposer aux prétentions territoriales de Dongan.⁵⁴ De plus les circonstances dans lesquelles s'étaient produits ces arrêts rendaient ces captures nécessaires. La paix honteuse que la Barre avait signée à l'anse à la Famine en septembre 1684 avait porté un dur coup aux alliances françaises. Les Illinois avaient été abandonnés et cet abandon, quoiqu'il ne fût pas ratifié par le roi, avait pesé lourd sur l'esprit des autres alliés. Ceux-ci furent enclins à penser que les Français les abandonneraient à leur sort devant les attaques répétées des Iroquois, leurs ennemis les plus acharnés. De plus les coureurs des bois par leurs vols et leur immoralité avaient jeté au milieu des bois un grand discrédit sur le nom français.⁵⁵ Il était alors facile aux Iroquois et aux Anglais d'exploiter la situation, ce qui ne manqua pas de se

⁵¹ Den. au Min., 25 août 1687.

⁵² Versailles, à Den., 8 jan. 1688.

⁵³ Versailles, à Den., 8 mars 1688, Réponses aux lettres.

⁵⁴ Instructions du Roy à Den., 10 mars 1685.

⁵⁵ Den. au Min., 12 juin 1686; Den. au Min., 6 juin 1687; Den. Mém. Etat des Aff., 10 août 1688.

produire. A l'automne de 1686, il fallut toute l'habileté de la Durantaye et du P. Enjalran, S.J. pour apaiser un soulèvement qui commençait de se manifester chez les Hurons et les Outaouais.⁵⁶ Il ne fallait qu'une étincelle pour faire éclater cette crise, et cette étincelle les 60 Anglais capturés étaient en train de la faire jaillir. Telle fut la conclusion que de Callières et Denonville tirèrent des documents qui furent confisqués à ces captifs.⁵⁷ Si l'explosion s'était produite, la France perdait tout ce territoire ainsi que la Traite du Sud, ce qui signifiait que les échanges commerciaux entre la colonie et la métropole auraient été gravement atteints.⁵⁸

La capture des Iroquois essaimés le long du parcours de l'armée était aussi justifiée pour des raisons militaires comme l'a fait ressortir M. Eccles. Plusieurs étaient venus épier la marche de l'armée et il fallait s'assurer qu'ils ne donnent pas l'alerte aux autres; on peut les considérer comme légitimes prisonniers de guerre. Les Iroquois de Ganneious et des alentours du fort étaient de proches parents des Iroquois du Sud du lac, des Goioguens en particulier, et déjà plusieurs parmi eux étaient allés renforcer leurs frères du Sud.⁵⁹ Pour saisir la portée de ce fait, il suffit de se rappeler la tactique iroquoise qui consistait à attaquer l'ennemi par surprise, à faire des prisonniers, à en brûler quelques-uns et à naturaliser les autres, ce qu'ils appelaient se fortifier de prisonniers. Parfois les menaces suffisaient et les petits groupes d'ennemis se rendaient, avaient la vie sauve et fortifiaient ainsi les Iroquois. Advenant une alerte générale chez les Iroquois du Nord du Lac, ce phénomène n'aurait pas manqué de se produire, ces derniers connaissant cette tactique seraient allés fortifier leurs frères du Sud, avant qu'il ne fut trop tard, pressés et par le simple fait de leur parenté et par celui des représailles. Ce point prend son importance lorsque l'on examine les faits qui se produisirent lors de l'expédition au sujet

⁵⁶ Den. au Min., 8 juin 1687.

⁵⁷ Den. au Min., 25 août 1687; De Callières, Mém. à Mgr sur la nécessité de fortifier Ville-Marie, nov. 1687.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Den. au Min., 25 août 1687.

des Iroquois du Sault et de la Mission. Denonville envoie avec Ste-Hélène 100 Iroquois chrétiens et de Baugy dit expressément que le motif que l'on avait de les envoyer était d'éprouver leur fidélité. Comme, à leur arrivée à l'île d'Otoniato, les Iroquois qui pêchaient n'y étaient plus, ces Iroquois chrétiens manifestèrent leur contentement, ce qui jeta un doute sur leur fidélité. La confirmation vint quelques jours plus tard. Le 4 juillet, à l'île Galou, 100 de ces Iroquois chrétiens furent chagrinés d'avoir eu de leurs gens pris par l'ennemi et ne voulurent plus suivre. Deux décidèrent d'aller avertir les Iroquois du Sud de la marche de l'armée, les autres s'en retournèrent au Sault, près de Montréal.⁶⁰ Il faut donc conclure que si des Iroquois chrétiens, depuis longtemps habitués au contact des Français, refusaient d'entrer en guerre contre les Tsonnontouans, a fortiori la neutralité des Iroquois du Nord du Lac était-elle douteuse et on avait la preuve que déjà plusieurs avaient pris parti pour les Iroquois du Sud. Denonville se devait donc de les arrêter avant qu'il ne fut trop tard. Il est vrai qu'ils furent liés au fort Frontenac, mais leur nombre rendait nécessaire ce procédé jusqu'à l'arrivée d'un renfort, qui ne fut au fort Frontenac que le 29, car autrement la garnison aurait été débordée et aurait risqué de périr entre leurs mains. On promit de ne leur faire subir aucun mauvais traitement, et il semble bien qu'on fut fidèle à cette promesse.⁶¹ Le fait toutefois n'est pas anormal car toute armée qui s'avance en territoire ennemi ou conquis prend des mesures de sécurité à l'égard des personnes de fidélité douteuse.

Le cas épineux est celui des Iroquois qui pêchaient à l'île d'Otoniato et que l'on invita au fort par des présents. Ces Iroquois auraient certes été arrêtés par la force à l'arrivée de Ste-Hélène qui s'y rendait à la tête de 100 Sauvages chrétiens, mais Champigny en jugea autrement. Il les invita au fort où il les arrêta le 25. Quel motif fit-il valoir ? Les invita-t-il personnel-

⁶⁰ De Baugy, *Journal*.

⁶¹ Den. au Min., 25 août 1687. Ils ne furent certes pas maltraités à Montréal puisqu'on ne les garda pas en prison mais les distribua dans les missions de la colonie où ils se firent baptiser. Pour ceux qui furent envoyés aux galères, Denonville demanda instamment qu'on ne les maltraite pas, ce qui fut exécuté, cf. *Mém. Etat des Aff.*, 10 août 1688.

lement ou par un envoyé ? Gédéon de Catalogne⁶² et Henri de Baugy furent les deux témoins les plus près des événements lorsque Champigny en fit le récit à Denonville le 27 juin au moment où il rencontra l'armée à la Galette. De Baugy affirme : « comme la garnison n'estoit pas assez forte pour le faire de haute lutte, on les convia à un festin pour cet effet, on les fit tous entrer dans le fort ou ils furent arrestez. »⁶³ Parce que la garnison du fort était assez forte pour arrêter ceux qui étaient près du fort, nous inclinons à penser que cette affaire du festin n'eut lieu que pour les Iroquois de l'île d'Otoniato qui furent arrêtés le 25.⁶⁴ Qui eut l'idée de ce stratagème du festin ? Champigny ou ses porte-paroles ? L'ordre vient bien de Champigny,⁶⁵ mais l'emploi des pronoms indéfinis dans les différentes narrations de l'événement rend l'inventeur de ce stratagème insaisissable. Champigny, Denonville, de Baugy et de Lamberville emploient le pronom « on ». Celui qui eut à exécuter cet ordre était le commandant du fort, Remi Dorvilliers ;⁶⁶ d'Hosta⁶⁷ était son lieutenant et Claude Dorvilliers, lieutenant, servait aussi sous les ordres de son père.⁶⁸ Sa compagnie, qui était montée⁶⁹ avec

⁶² Gédéon de Catalogne était à ce moment, au début de sa carrière d'officier, tout au plus enseigne ou sous-lieutenant peut-être encore cadet, car il ne fut lieutenant réformé qu'en 1691, et il remplaça Charles Petit de Linvilliers qui repassa en France, cf. Rôle de Frontenac 1691.

⁶³ De Baugy, *Journal*.

⁶⁴ Den., *Mém. du Voy.* Le soir du 25 juin un canot apporte la nouvelle que l'Intendant a fait arrêter les Sauvages des alentours du fort et que ceux de l'île d'Otoniato seront arrêtés à leur arrivée. Comme il fallait une grosse journée de canot pour aller du fort Frontenac au rapide Plat, il faut conclure que le premier groupe composé des Sauvages des alentours du fort fut arrêté le 24 juin, jour de l'arrivée de Champigny, et comme ceux de l'île d'Otoniato n'étaient pas arrivés au moment du départ du canot il faut conclure qu'ils le furent le 25, car Champigny, étant à la Galette le 27 au midi, dut partir du fort dans la journée du 26 et à ce moment tous les Iroquois avaient été arrêtés.

⁶⁵ Den., *Mém. du Voy.*, 25 juin.

⁶⁶ Champ. au Min., 16 juil. 1687.

⁶⁷ Den. au Min., 6 mai 1686 ; d'Aux remplaça temporairement d'Hosta. D'Hosta était-il remonté à Cataracoui après sa maladie ? Denonville dit qu'il a envoyé Louvigny à Cataracouy et qu'il sert auprès de Dorvilliers, cf. Den. au Min., 10 nov. 1686. Cependant Louvigny montait avec les troupes le 16, cf. de Baugy, *Journal*.

⁶⁸ Den. au Min., 6 mai 1687.

⁶⁹ *Mém. concernant l'Etat présent du Canada*, 12 nov. 1685.

lui au fort Frontenac à l'automne de 1685, comptait au moment de l'expédition 46 soldats ⁷⁰ et cette garnison ne fut renforcée que le 29 juin.⁷¹ Parmi tout ce monde quels étaient les coupables ? Les Iroquois et les Anglais y allèrent plus rondement. Pour eux c'était le P. Millet, S.J. (il était depuis l'automne de 1685 aumônier de la garnison) qui avait fait l'invitation et les Français qui avaient mis dans les fers non plus les Iroquois neutres, mais les Tsonnontouans.⁷² Il semble bien d'après les documents que nous possédons que le coupable reste insaisissable et qu'en même temps tout ce monde est impliqué dans cette affaire.

Cependant il y a un autre témoin du récit que Champigny fit à Denonville, lors de son passage à la Galette, c'est Gédéon de Catalogne. Celui-ci affirme de Champigny que « en chemin faisant tous les Iroquois qu'il trouva en route, il les invita à un festin qu'il allait faire au dit fort », et que « ceulx qui estoient cabanez autour de ce poste y furent invitez aussy ».⁷³ Malheureusement ce récit s'insère dans un contexte où fourmillent des inexactitudes. De Catalogne laisse entendre que Champigny partit avant l'armée, alors que ce n'est que le 17 juin ⁷⁴ qu'il prit les devants. Il lui fait faire un nettoyage des Iroquois dont nous savons par Denonville et de Baugy qu'il ne fut pas le seul à exécuter. Le nombre de ses prisonniers au fort Frontenac s'élève à 95 hommes alors que Denonville n'en met que 30 avant l'arrivée des Iroquois de Ganneious et 51 après, le 3 juillet, ce qui concorde avec le chiffre que donne ⁷⁵ de Baugy 50. Il place le P. Enjalran, S.J. comme conseiller auprès de Denonville, alors que ce missionnaire signait à Détroit le 7 juin l'acte de prise de possession.⁷⁶ Vaudreuil n'arriva pas à Montréal au moment où Denonville s'appêtait à partir, mais le 5 juin, et il accompagnait Champigny. La traversée de l'Atlantique ne s'effectua pas en 27 jours

⁷⁰ De Baugy, *Journal*.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² London Archives, Document on Colonial History, Extract of Bayard's Letter, 23 sept. 1689.

⁷³ de Catalogne, *Recueil*.

⁷⁴ Den. Mém. du Voy. ; de Baugy, *Journal*.

⁷⁵ *Id.*

⁷⁶ Nouvelle prise de possession des terres des environs de Détroit, des lacs Erié et huron par le Sr. de la Durantaye, 7 juin, 1687.

mais en 33 jours, ce qui était déjà une traversée-record.⁷⁷ De plus les 35 compagnies ne furent pas complètes en cette même année 1687 mais en 1688.⁷⁸ St-Ours et La Durantaye ne furent pas remplacés, mais St-Ours fut nommé capitaine d'une compagnie⁷⁹ et La Durantaye capitaine réformé.⁸⁰ De Lorimier n'était pas sergent mais lieutenant et il remplaça le capitaine de Flour non en 1687, mais en septembre 1685,⁸¹ ce qui fut confirmé par le roi en 1686.⁸² Ces inexactitudes nous inclinent à croire que de Catalogne, qui écrit une trentaine d'années après les événements, n'a pas toujours bien retenu les faits, et conséquemment son témoignage au sujet de l'auteur du festin, qu'il tient pour Champigny, est de beaucoup infirmé, d'autant que de Baugy, qui écrit à ce moment son journal, ne l'accuse pas mais dit que ces Iroquois furent invités par des présents. Il est à se demander si l'on n'est pas en face d'un racontar qui a surgi du temps de Frontenac. Il faudrait un autre témoignage pour corroborer son assertion et dans l'occurrence il paraît inexistant. Une chose est certaine cependant, comme l'a fait ressortir M. Eccles, c'est que Denonville n'est pour rien dans cette capture et ce festin. Par conséquent, l'expression « perfidie de Denonville » formulée par Charlevoix et les autres historiens à sa suite est à rayer des livres d'histoire. Il n'est pas tout à fait certain d'après l'analyse des documents qu'on puisse l'employer pour Champigny.

(à suivre)

« Jean de Lamberville, s.j. et les 40 délégués Iroquois »

JEAN LECLERC, S.J.

Collège des Jésuites, Québec.

⁷⁷ Den. Mém. du Voy.

⁷⁸ Ordres du Roi, 1688, 1 mars et 8 mars, 42.

⁷⁹ Ordres du Roi, 1687, 17 mars, Liste des officiers choisis par le Roi pour servir en Canada, cf. Rôle des capitaines.

⁸⁰ Mém. Etat des Aff., 27 oct. 1687.

⁸¹ Den. à Mgr., 3 sept. 1685.

⁸² Mém. du Roi à Den. Réponses aux lettres, 31 mai 1686. Ordres du Roi, 25 mai 1686, Pour donner le commandement d'une Cie d'Inf. en la Nlle France au Sr. Lerimier.